



DANSES

Vous vous inscrivez en tant que :

- Etudiant [28 ans maximum à la date de l'inscription]
- Actif
- Dirigeant

Adhésion 2019 - 2020

10 septembre 2019 au 30 juin 2020

1^{ère} adhésion

Renouvellement

L'INSCRIPTION COMPREND : La cotisation omnisport - la cotisation section

Promotion -10% avant le 30 juillet 2019

INDIQUEZ LE CHOIX DE[S] ACTIVITES [S]

1

2

3

4

COTISATION

Cochez votre choix

ETUDIANT

- 1 cours 165 €
- 2 cours 205 €
- 3 cours 240 €
- 4 cours 265 €

ACTIF

- 1 cours 310 €
- 2 cours 370 €
- 3 cours 420 €
- 4 cours 465 €

MODE de REGLEMENT :

- Espèces
- Carte Bancaire
- Chèque bancaire
- Comité d'entreprise Montant.....

BREAKDANCE : 350€ pour 1 ou 2 cours
non cumulable avec les autres danses !

LE CERTIFICAT MEDICAL EST OBLIGATOIRE IL DOIT MENTIONNER QUE VOUS ETES APTE A LA PRATIQUE DU SPORT EN GENERAL - IL DOIT ETRE REMIS LE JOUR DE L'INSCRIPTION

NOM : Prénom : Sexe : F - M

Date de naissance : / / Nationalité :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Fixe : Portable : Tél Professionnel

Adresse E-mail : [lisiblement merci] @

- J'accepte que mes coordonnées soient diffusées aux partenaires du PUC : OUI NON
- J'autorise le PUC à me photographier ou me filmer lors des activités sportives et à utiliser mes images ou vidéos OUI NON

NOTE D'INFORMATION :

Un mois après la date d'inscription (ou de début des cours) **aucun remboursement ne sera effectué.**
Si dans ce délai d'un mois vous annulez votre inscription, la cotisation de base d'adhésion au PUC, d'un montant de 40 € sera retenue sur le remboursement.

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION :

Fiche adhérent n°

Créée ou réactualisée le

Carte délivrée le

Observations

Date de l'inscription : / /

Signature de l'adhérent :

2 PHOTOS
A
AGRAFER
ICI

INFORMATIONS CONCERNANT L'ASSURANCE :

Le PUC vous informe de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance « individuelle accidents ». Le PUC vous informe de votre droit d'accès et de rectification des informations collectées qui feront l'objet d'un traitement informatique (art.32.6°, loi n° 78-17 du 06/01/1978). Ce droit d'accès s'exerce auprès du secrétariat du club.